

226C1216
FR0000125338-FS0697

4 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CAPGEMINI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2026, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 291 071 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CAPGEMINI sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 169 928 671 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.